

## **Cabinet Yves BEGON**

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de LYON

26 avenue de Verdun

42000 SAINT ETIENNE

Tel : 04 77 92 05 30

Fax : 04 77 74 22 93

# **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

## **EXERCICE CLOS LE 31.12.2018**

ACCUEIL DE LOISIRS DE BEAUVOIR

Rue des Muriers – Cazeneuve

43120 MONISTROL SUR LOIRE

## **Cabinet Yves BEGON**

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de 45 - LYON

26 avenue de Verdun  
42000 SAINT ETIENNE  
Tel : 04 77 92 05 30  
Fax : 04 77 74 22 93  
y.begon@aaci-conseils.fr

ACCUEIL DE LOISIRS DE BEAUVOIR  
Rue des Muriers - CAZENEUVE  
43120 - MONISTROL SUR LOIRE -

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Adhérents

#### ***Opinion***

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association ACCUEIL DE LOISIRS DE BEAUVOIR relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### ***Fondement de l'opinion***

#### ***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### ***Justification des appréciations***

En application des dispositions de l'article L.823-9 et 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Des subventions ont été accordées pour 183 096 €. Je me suis assuré, par sondages, qu'elles étaient utilisées conformément à leur objet. L'analyse de ces appréciations n'appelle pas de remarques particulières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion, exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ***Vérifications spécifiques***

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### ***Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels***

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### ***Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures

d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A SAINT ETIENNE

le 07 juin 2019

Le commissaire aux comptes  
YVES BEGON



## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	1 381	1 381		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage	2 844	2 844		
	Autres immobilisations corporelles	25 453	23 947	1 506	1 834
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL II</b>	<b>29 678</b>	<b>28 172</b>	<b>1 506</b>	<b>1 834</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES (3)				
	Clients et Comptes rattachés	1 635		1 635	383
	Autres créances	26 303		26 303	29 571
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	216 487		216 487	230 680	
Charges constatées d'avance (3)	861		861	668	
	<b>TOTAL III</b>	<b>245 286</b>		<b>245 286</b>	<b>261 301</b>
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>274 964</b>	<b>28 172</b>	<b>246 792</b>	<b>263 135</b>

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	192 343	192 343
	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		
	Report à nouveau	69 673-	75 188-
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	2 960-	5 515
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	<b>TOTAL I</b>	<b>119 710</b>	<b>122 670</b>
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées	
	<b>TOTAL II</b>		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	50 981	45 653
	<b>TOTAL III</b>	<b>50 981</b>	<b>45 653</b>
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	14 127 61 973	15 710 78 772
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		127
	<b>TOTAL IV</b>	<b>76 101</b>	<b>94 812</b>
	Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	
	<b>TOTAL IV</b>	<b>76 101</b>	<b>94 812</b>
	Ecart de conversion passif (V)		
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>246 792</b>	<b>263 135</b>

(1) Dont à moins d'un an

76 101

94 812

## COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	31/12/2017 12
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens				
Production vendue de Services	202 510		202 510	196 330
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	202 510		202 510	196 330
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			183 096	217 734
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				74
Autres produits			7 310	6 554
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>			392 915	420 692
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			33 956	33 562
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			39 486	43 292
Impôts, taxes et versements assimilés			4 694	5 256
Salaires et traitements			236 466	254 370
Charges sociales			76 569	80 261
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			328	333
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			5 328	4 142
Autres charges			4	7
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			396 832	421 224
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			3 917-	532-
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	787	895
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL V</b>	<b>787</b>	<b>895</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL VI</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>787</b>	<b>895</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>3 130-</b>	<b>363</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	169	5 152
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
<b>TOTAL VII</b>	<b>169</b>	<b>5 152</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL VIII</b>		
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>169</b>	<b>5 152</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>393 872</b>	<b>426 739</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>396 832</b>	<b>421 224</b>
<b>5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>2 960-</b>	<b>5 515</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 246 791.72 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 202 509.87 Euros et dégagant un déficit de 2 960.30- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

**- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

**Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

Y/B

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 381		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 077		
Installations générales agencements aménagements divers	4 884		
Matériel de transport	16 303		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 266		
TOTAL	28 530		
TOTAL GENERAL	29 911		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 381	1 381
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		233	2 844	2 844
Installations générales agencements aménagements divers			4 884	4 884
Matériel de transport			16 303	16 303
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 266	4 266
TOTAL		233	28 297	28 297
TOTAL GENERAL		233	29 678	29 678

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 381			1 381
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 077		233	2 844
Installations générales agencements aménagements divers	3 050	328		3 378
Matériel de transport	16 303			16 303
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 266			4 266
TOTAL	26 696	328	233	26 791
TOTAL GENERAL	28 077	328	233	28 172

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	328				
TOTAL	328				
TOTAL GENERAL	328				

Y/B

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	45 653	5 328			50 981
TOTAL	45 653	5 328			50 981
TOTAL GENERAL	45 653	5 328			50 981
Dont dotations et reprises d'exploitation		5 328			

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	1 635	1 635	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 303	26 303	
Charges constatées d'avance	861	861	
TOTAL	28 799	28 799	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	14 127	14 127		
Personnel et comptes rattachés	19 811	19 811		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 333	37 333		
Autres impôts taxes et assimilés	4 830	4 830		
TOTAL	76 101	76 101		

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	26 303
Total	26 303

YB

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Détail des produits à recevoir**

	Montant
CAF PRODUITS À RECEVOIR	
- Solde caf vacances extra scola	7 776
- Solde caf PERI	18 527
Total	26 303

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 127
Dettes fiscales et sociales	33 665
Total	40 793

YB

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Détail des charges à payer**

	Montant
FRS FACTURES NON PARVENUES	
- FNP SEGECO PAIES 12/2018	343
- CAP SEGECO BILAN 2018	3 000
- CAP CAC BILAN 2018	3 060
- Les Eygauds 2017	700
- FNP EQUINOXE 11+12/2018	24
DETTES PROVIS. CONGÉS À PAYER	
- Prov CP 31/12/2018	16 311
PERSONNEL: AUTRE CHARGE	
- PRIMES SALARIES	3 500
ORGANISMES SOCIAUX CH. À PAYER	
- Ch. soc et fisc /CP 31/12/18	7 625
- CHGES S/PRIMES SALARIES	1 400
ETAT CHARGES À PAYER	
- CAP FC 2018	4 684
- IS 24% /CSL 2070 2018	60
- IS 24% CSL 2070 2017	86
<b>Total</b>	<b>40 793</b>

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	861
<b>Total</b>	<b>861</b>

YB

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Détail des charges constatées d'avance**

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>			
- Maint DEFI 01/01-30/09/19	6 8 1		
- CCA IMPRIM COURT TICKETS 2019	1 8 0		
<b>Total</b>	<b>8 6 1</b>		

**Détail des produits constatés d'avance**

(Code du Commerce Art. R 123-189)

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Valorisation des contributions volontaires**

Un montant total de 62 036€ a été enregistré au titre des contributions volontaires :

29 178 de mise à disposition de locaux

32 858 en charges supplétives diverses

0 en bénévolat.

0 en mise en disposition de personnel

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -****Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Une provision a été comptabilisée sur l'exercice pour un montant de 5 328€, portant ainsi la dette actuarielle à 50 981€.

**Indemnité de départ à la retraite**

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	
54 à 58 ans	1 à 5 ans	5 8 0 0
50 à 54 ans	6 à 10 ans	1 4 7 9 3
40 à 49 ans	11 à 20 ans	2 2 2 7 7
30 à 39 ans	21 à 30 ans	7 5 4 5
moins de 30 ans	plus de 30 ans	5 6 6
<b>Engagement total</b>		<b>5 0 9 8 1</b>

YB

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible : 3%
- taux d'inflation : 2%
- taux d'actualisation : 2.25%

YB

## **Cabinet Yves BEGON**

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de 45 - LYON

26 avenue de Verdun  
42000 SAINT ETIENNE  
Tel : 04 77 92 05 30  
Fax : 04 77 74 22 93  
y.begon@acaci-conseils.fr

ACCUEIL DE LOISIRS DE BEAUVOIR  
Rue des Muriers - CAZENEUVE  
43120 - MONISTROL SUR LOIRE

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

#### **aux adhérents**

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'assemblée générale en application de l'article L 612-5 du Code de commerce.

A SAINT ETIENNE

le 07 juin 2019

42000 St-Etienne

Tel : 04 77 92 05 30

YVES BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ACACI-CONSEILS

42000 SAINT ETIENNE

Tel : 04 77 92 05 30

YVES BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ACACI-CONSEILS

42000 SAINT ETIENNE

Tel : 04 77 92 05 30